



POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ÉNERGIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'ARC
JURASSIEN
<http://pl-bejune.ch>

Communiqué aux médias

24 mai 2024

Votation du 9 juin concernant la loi sur l'approvisionnement en électricité : y voir plus clair

Il n'est pas facile pour les citoyennes et citoyens de se faire leur propre idée dans le débat autour de la loi sur l'approvisionnement en électricité, sur laquelle nous voterons le 9 juin. Les défenseurs de la loi garantissent qu'elle préserve l'environnement, que les droits populaires sont garantis, qu'il n'y aura que 200 éoliennes et que le courant coûtera moins cher. De belles promesses, qui reposent sur des hypothèses hasardeuses et non vérifiées.

Y voir plus clair, c'est revenir aux fondamentaux. La loi veut augmenter de manière radicale la production d'électricité renouvelable. La Stratégie énergétique votée en 2017 prévoyait, à l'horizon 2035, une production annuelle de 11.4 TWh pour les énergies renouvelables hors hydraulique (photovoltaïque, éolien, biomasse, géothermie). Si ce chiffre était déjà très ambitieux, le Parlement n'a pas hésité à le multiplier par 3 en le faisant passer à 35 TWh/an dans la nouvelle loi. La Suisse produit actuellement 5 TWh annuels grâce à ces sources renouvelables. Il en faudra donc 7 fois plus, et ce, en seulement 10 ans.

Atteindre un objectif aussi ambitieux (pour ne pas dire irréaliste), nécessite la création de conditions-cadres. La principale condition-cadre, qui serait désormais ancrée dans la loi, est la priorité donnée à la production d'électricité sur tous les autres intérêts, notamment sur l'environnement. La protection de la nature devient secondaire par définition, ce qui est en plus contraire à la Constitution de notre pays. Des installations de production d'électricité seront possibles pour ainsi dire n'importe où, notamment dans les zones protégées à l'échelle nationale. Des forêts pourront être défrichées pour faire place aux éoliennes, des biotopes d'importance nationale et des cours d'eau de montagne pourront être pratiquement asséchés. Détruire l'environnement sous prétexte de vouloir le protéger est un non-sens. Et affirmer que la loi préserve l'environnement est faux.

Pour faire passer ces projets d'infrastructure énergétique plus vite et partout, la loi permettrait au Conseil fédéral d'accélérer les procédures d'autorisation. Il pourra ainsi décider que des installations qui ne bénéficient pas d'un « intérêt national » seront tout de même construites, de façon simplifiée et sans votation populaire. Les éventuels recours de la population concernée devant les tribunaux seraient d'office voués à l'échec, étant donné la priorité à la production d'électricité désormais ancrée dans la loi.

Pour l'Arc jurassien, cette loi constitue un coup dur pour le cadre de vie de ses habitantes et habitants. Alors que la Confédération a toujours dit qu'il fallait 700 éoliennes pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique fixés en 2017, la multiplication par trois des objectifs de production en nécessitera, de toute évidence, trois fois plus. En plus des projets déjà

connus, il faut donc s'attendre à voir déferler une deuxième vague de projets éoliens dans notre région, qui est la plus convoitée par les promoteurs éoliens. Il faut aussi s'attendre à la construction d'une centrale photovoltaïque en plein champ au sein de chaque parc éolien, en vertu du principe que le paysage est de toute façon déjà altéré par les éoliennes (et qu'il faut créer de l'ombre pour les vaches).

Cerise sur le gâteau : cette production massive et industrielle d'électricité dite « renouvelable » est censée nous rendre indépendants de l'étranger et réduire notre facture d'électricité. Le Parlement n'est pas tombé dans le panneau et s'est bien gardé de fixer les instruments de financement. Il a simplement prolongé ad vitam aeternam le système de subvention actuel, prévu pour une production trois fois moindre. Or il ne fait guère de doute qu'en subventionnant 60 % des coûts d'investissement d'un parc éolien, dont le coût dépasse facilement les 100 millions de francs, une nouvelle loi sera rapidement nécessaire pour faire passer la population suisse à la caisse. En vertu de la technique du salami à laquelle notre Parlement obéit, nul doute que la facture ne saurait tarder, et elle sera salée.

La transition énergétique est possible sans porter atteinte à notre environnement et à notre Arc jurassien, que nous voulons défendre. Les infrastructures existantes offrent l'emplacement idéal et suffisant. Les acteurs économiques et propriétaires fonciers ne demandent qu'à pouvoir installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toits et à isoler leurs bâtiments. En lieu et place, notre Parlement a cédé au chant des sirènes des gros producteurs électriques et leur offre un fantastique cadeau : de grosses infrastructures dans la nature, subventionnées par des contribuables désarmés et même muselés. Le 9 juin, votons toutes et tous NON à la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Contact : Paysage Libre BEJUNE, Michel Fior, président, 079 898 11 55, info@pl-bejune.ch